



UNSA Territoriaux Eurométropole

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 87029 - Tél. : 03 68 98 70 29 - Port. : 06 38 96 90 56

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 960 - 19 mai 2020

Versement d'une prime exceptionnelle

Le décret n° **2020-570** du **14 mai 2020** relatif au **versement d'une prime exceptionnelle** à certains **agents civils** et militaires de la fonction publique de l'État et de la **fonction publique territoriale** soumis à des **sujétions exceptionnelles** pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'**état d'urgence sanitaire** déclaré pour faire face à l'**épidémie de covid-19** a été publié au Journal Officiel du **15 mai 2020**.

Le **montant** de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond de **1000 €**.

La **prime exceptionnelle** est **exonérée** de **cotisations** et contributions sociales ainsi que **d'impôt sur le revenu**.

C'est sur la base de ce décret que sera versée aux agents-es de l'Eurométropole de STRASBOURG, ayant assuré en **présentiel** (*sur la voie publique, au bureau, en contact avec du public*) leurs missions dans le cadre du **plan de continuité d'activité** (PCA), la prime dont le montant variera en fonction du nombre de jours de présence physique (**montant de 35 € nets par jour de présence** pour toute la période de confinement allant du **16 mars au 10 mai**).

Nous avons obtenu confirmation que cette prime serait bien versée aux **ATSEM** et **animateurs-trices** qui s'étaient portés-ées volontaires pour assurer l'**accueil des enfants** des **personnels soignants et de sécurité**.

C'est également sur la base de ce décret que sera versée à certains-es agents-es en **télétravail**, mobilisés-ées également au titre du **PCA**, la prime d'un **montant forfaitaire de 245 € nets** au titre d'un engagement exceptionnel ayant conduit à une forte disponibilité sur la période.

Les services et directions établiront des propositions qui seront arbitrées en Direction Générale. Ces situations seront limitées, car il s'agit surtout de reconnaître le travail en présentiel.

Les primes seront versées en **une fois**, au plus tôt avec la paie de **juin 2020**.

Réouverture des agences de Mutest

Les **activités d'accueil des agences d'accueil de Mutest** ont repris le **14 mai 2020**.

S'agissant du **site de Strasbourg**, les adhérents-es sont accueillis-ies dans les bureaux de l'**agence temporaire** située **7 Boulevard du Président Wilson**, durant la période de travaux d'aménagements qui seront réalisés dans l'agence du 11.

Tentative de remise en cause unilatérale de dispositions de l'horaire variable

Dans le **message** sur la **mise en œuvre du déconfinement progressif** pour la période du **11 mai au 2 juin** diffusé le **7 mai à 17h39** (*la veille d'un week-end, en toute fin d'après-midi !*), il était indiqué concernant les **agents-es travaillant à 100 % - en présentiel - en horaires variables** : "*pendant la période de reprise d'activité progressive, vous ne badgerez plus car vous serez réputé-e faire 35h par semaine (ou votre durée de temps de travail habituelle); les RTT sont incluses dans le temps de travail hebdomadaire, et ne donneront pas lieu à récupération, ni à versement sur le CET*".

C'était la remise en cause unilatérale de dispositions de l'horaire variable : notamment la possibilité de moduler ses heures de travail sur 4 semaines ou celle de bénéficier d'une journée RTT par quinzaine.

Vive réaction des syndicats CFDT, CFTC, CGT, FAFPT, FO, SUD et UNSA, par message du **11 mai 2020**.

Le **12 mai 2020**, la DRH répondait : "*Je me permets ce message pour tenter de lever ce qui me semble être si ce n'est un malentendu à tout le moins une maladresse de communication de notre part*".

Depuis, le tir a été rectifié sur TOTEMS, puisqu'il est maintenant stipulé : "*pendant la période de reprise d'activité progressive, vous badgez et pouvez générer des RTT (retour au système habituel)*".